



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 223/2024
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Plan de financement concernant la réhabilitation de l'ancien EHPAD :
création d'un béguinage**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant une fiche action sur la réhabilitation d'une friche urbaine : l'ancien EHPAD ;
Vu la délibération n°84/2023 du Conseil Municipal lors de sa séance 25 mai 2023 approuvant l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France pour le portage de l'acquisition de l'ancien EHPAD ;
Vu la délibération n°148/2024 du Conseil Municipal lors de sa séance 3 octobre 2024 approuvant la réhabilitation de l'ancien EHPAD par la création d'un projet de béguinage porté par le bailleur social privé, France Loire ;
Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront prévus au budget 2025 de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), selon le plan de financement suivant :

	MONTANT D'AIDE	TAUX
Région (CRST : fiche 23-5)	87 339,76 €	40,00%
ETAT (DETR – fiche 32) – dossier 2/4	87 339,76 €	40,00%
Autofinancement Commune	43 669,89 €	20,00%
TOTAL :	218 349,41 €	100,00%

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 19/12/2024

Le Maire,
Pierre GUIBLIN



Date de publication : ...

Mode de publication : mise en ligne.